

ALGÉRIE - PORTUGAL

CRÉATION D'UN CONSEIL D'AFFAIRES

Un protocole d'accord portant création d'un conseil d'affaires algéro-portugais a été signé, mercredi à Lisbonne, entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), et la Chambre de commerce et d'industrie du Portugal.

Cet accord a été signé dans le cadre de la 5^e réunion de haut niveau algéro-portugaise, qui avait été co-présidée par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, et son homologue portugais, Antonio Costa. Il a été paraphé par la directrice générale de la CACI, Ouahiba Behloul, et le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie du Portugal, Joao Pedro Guimares. Ce conseil d'affaires s'est fixé comme objectif de «constituer le cadre institutionnel à partir duquel s'opéreront les échanges entre les opérateurs économiques des deux pays, ainsi que les différents accords de coopération et de partenariat susceptibles de développer les opportunités d'affaires communes en fonction des potentialités et des attentes des deux parties». Pour rappel, la 5^e réunion de haut niveau algéro-portugaise a été couronnée, mercredi, par la signature de 13 accords de coopération. Il s'agit d'accords relatifs, respectivement, à la coopération dans les domaines de la Protection civile, de la santé et du transport aérien. Les deux pays ont également signé un mémorandum d'entente dans les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, ainsi que dans la protection et la promotion sociales. Un mémorandum pour l'introduction de la langue portugaise, en tant que



langue étrangère d'option dans le système éducatif algérien, a également été signé, ainsi qu'un programme d'échanges culturels et un programme exécutif dans le domaine de la jeunesse et des sports sur la période 2018-2020. Figure aussi un mémorandum d'entente entre l'Organisme national de contrôle technique des travaux publics, et le laboratoire portugais de l'ingénierie civile, ainsi qu'un mémorandum d'entente entre l'Institut portugais de soudure et de qua-

lité, et l'Organisme national de contrôle technique des travaux publics, et un protocole de coopération entre l'Ecole supérieure maritime (ENSM), et l'Ecole supérieure nautique portugaise, Infante D. Henrique. Les deux pays ont aussi signé un plan d'action dans le domaine de la formation touristique, et un protocole de coopération entre l'université d'Alger 2, et l'Institut Camoes de langues et de coopération.